JANVIER 2006



JANVIER 2006

(Please click on the subject you are interested in or scroll down to have a look to all the @news)

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

→ Enfin de bonnes nouvelles

UNICE À LA UNE

- → Progrès positifs à Hong-Kong, mais de vives préoccupations demeurent
- → L'UE avance enfin, avec le dégagement d'un accord sur les perspectives financières 2007-2013

MARCHÉ INTÉRIEUR

→ Parlement européen : vote décisif en plénière sur la directive « Services »

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

- → UNICE exprime des réserves quant à la décision de la BCE de relever les taux d'intérêt
- AFFAIRES JURIDIQUES
- → Les entreprises transmettent à l'UE leurs priorités pour le droit des sociétés
- → Lutte contre la contrefaçon : débat reporté sur les sanctions pénales

AFFAIRES SOCIALES

→ Conseil « Affaires sociales » : pas de progrès vers la révision de la directive sur le temps de travail

RELATIONS INTERNATIONALES

→ Priorités de la présidence autrichienne : la dimension internationale

AFFAIRES INDUSTRIELLES

→ Conférence de Montréal sur le climat : davantage d'efforts internationaux sont nécessaires

ESPRIT D'ENTREPRISE & PME

→ Un statut de société européenne pour les PME ? C'est faisable, alors allons-y!

TABLEAU DE BORD / ÉVÉNEMENTS

→ UNICE : mouvements de personnel

- → Conseil « Compétitivité » des 28 et 29 novembre
- → Positions adoptées récemment
- → Concurrence: message de UNICE à Nellie Kroes
- → Positions adoptées récemment
- → Travaux en cours
- → L'Europe a-t-elle besoin d'un cadre européen des certifications professionnelles ?
- → Positions adoptées récemment
- → UE-USA: première réunion des ministres de l'économie
- → Travaux en cours
- → REACH : un pas vers un accord raisonnable
- → Position adoptée récemment
- → Travaux en cours
- → Position adoptée récemment
- → Nouveau rapporteur pour le réseau « Chine » de UNICE



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Chères lectrices et chers lecteurs de UNICE@news,

Enfin de bonnes nouvelles



En ce mois de décembre se sont succédé plusieurs réunions majeures : la conférence des Nations unies sur le changement climatique à Montréal, les négociations sur le Programme de Doha pour le développement à Hong-Kong, la réunion du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles.

Parmi ces trois-là, les bonnes nouvelles viennent de Bruxelles, où les chefs d'État et de gouvernement sont parvenus à adopter un budget pour la prochaine période. Cela signifie entre autres que les nouveaux États membres pourront planifier leurs projets de modernisation avec plus de certitude.

L'année 2005 fut très difficile pour l'Union européenne, et la crise de gouvernance déclenchée par les non français et néerlandais au traité constitutionnel n'est assurément pas encore derrière nous. J'espère que l'accord sur le budget est le signal que nous sortons de l'impasse et que le débat sur l'avenir de l'Europe peut aller de l'avant.

Sur ce, UNICE et moi-même vous présentons nos meilleurs voeux pour d'excellentes fêtes et une bonne et heureuse année 2006.

Philippe de Buck Secrétaire général

Knowfung

UNICE À LA UNE

PROGRÈS POSITIFS À HONG-KONG, MAIS DE VIVES PRÉOCCUPATIONS DEMEURENT



La conférence ministérielle de l'OMC qui vient de se terminer à Hong-Kong a permis de faire avancer les négociations de l'OMC vers la conclusion du cycle de

Doha. Cependant, malgré des progrès positifs sur le développement en faveur des pays les plus pauvres du monde, ainsi que sur l'agriculture, de vives préoccupations demeurent, qui concernent la lenteur des progrès dans les négociations sur les tarifs industriels et les services. UNICE est particulièrement déçue de l'absence de progrès sur une formule globale de réduction des tarifs industriels. Pour remédier à cette situation, les entreprises appellent l'UE à se concentrer davantage sur ses intérêts offensifs dans l'industrie et les services.

Sur la question des tarifs industriels, UNICE demande que l'UE fasse pression en faveur d'une formule suisse ambitieuse pour réduire l'ensemble des tarifs, pour tous les produits, dans les pays de l'OCDE et les pays émergents. Des exceptions peuvent être faites pour les pays les moins avancés et pour les plus petits pays en développement, mais les pays émergents - Chine, Inde, Brésil - doivent réduire les tarifs qu'ils appliquent de manière significative.

Sur la question des services, UNICE appelle l'UE à préparer rapidement des propositions pour des négociations plurilatérales sur des secteurs clés de services, ainsi qu'à rechercher un niveau maximal d'ambition et de couverture en termes de pays.

Pour de plus amples informations, contactez <u>Adrian van den Hoven</u> ou lisez la <u>réaction conjointe</u> <u>UNICE-ESF</u> à la ministérielle de l'OMC à Hong-Kong (en anglais uniquement).

L'UE AVANCE ENFIN, AVEC LE DÉGAGEMENT D'UN ACCORD SUR LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2007-2013

Un accord sur le prochain budget de l'Union européenne était plus que nécessaire pour rendre confiance dans les institutions européennes et permettre aux nouveaux États membres d'accéder aux pleins avantages de la politique de cohésion. L'issue positive de la réunion du Conseil, midécembre, jette une lumière moins sombre sur l'état de la gouvernance dans l'Union et pourrait devenir la base d'une dynamique plus constructive pour le processus décisionnel européen.

Quant au fond de l'accord dégagé, le nouveau budget ira au moins un peu dans le sens des

objectifs de compétitivité, notamment grâce à une augmentation des dépenses de recherche de 75 % sur l'ensemble de la période de programmation. Cependant, s'agissant de la stratégie pour la croissance et l'emploi, ce ne sera pas l'instrument ambitieux que UNICE n'a cessé d'appeler. Une réflexion plus approfondie sur les structures des dépenses et des recettes devra être menée dans les deux années qui viennent, pour pouvoir apporter une réponse correcte aux défis d'un environnement toujours plus mondialisé, toujours plus fondé sur les connaissances.

Pour de plus amples informations, contactez Marc Stocker.

MARCHÉ INTÉRIEUR

PARLEMENT EUROPÉEN: VOTE DÉCISIF EN PLÉNIÈRE SUR LA DIRECTIVE « SERVICES »

Après le pas important franchi par la Commission du marché intérieur du Parlement européen, laquelle a approuvé, le 22 novembre, le projet de directive sur les services avec quelques changements majeurs, c'est à la plénière de se prononcer sur la proposition, en février prochain.

UNICE a fait savoir qu'elle est globalement satisfaite du vote en commission et de l'engagement ainsi pris de doter la directive des moyens appropriés pour faciliter vraiment l'offre de services transfrontaliers et la liberté d'établissement dans l'ensemble de l'Union européenne.

UNICE salue le ferme appui exprimé à l'approche horizontale et un large champ d'application de la directive. Sur ce point, il importe que les services d'intérêt général, tels que définis par les États membres, soient exclus clairement du champ d'application, tandis que les services d'intérêt économique général y restent inclus.

UNICE salue également l'application du droit du pays d'établissement du prestataire comme principe premier régissant la libre prestation de services, sans pour autant toucher à la possibilité pour les pouvoirs publics de protéger les intérêts publics légitimes. Elle se félicite des amendements renforçant la coopération entre les autorités compétentes et simplifiant les procédures administratives.

En vue du prochain vote en plénière, UNICE a déjà lancé un appel aux députés européens afin qu'ils entérinent les grandes lignes du rapport adopté en commission. Elle prépare d'ores et déjà un message plus détaillé.

Pour de plus amples informations, contactez <u>Carlos Almaraz</u>.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

UNICE EXPRIME DES RÉSERVES QUANT À LA DÉCISION DE LA BCE DE RELEVER LES TAUX D'INTÉRÊT

Le 1^{et} décembre, la Banque centrale européenne a relevé son taux principal de 25 points de base, jusqu'à 2,25 %. UNICE juge cette décision prématurée. Les pressions inflationnistes intérieures restent maîtrisées, et l'économie de la zone euro n'en est qu'aux premiers stades d'une reprise.

Cette hausse modérée des taux d'intérêt n'affectera pas significativement les perspectives économiques, mais elle adresse un signal négatif et engendre une incertitude supplémentaire pour les entreprises et les consommateurs. Nous appelons la BCE à agir prudemment dans les mois qui viennent, afin d'éviter de porter préjudice à une dynamique de croissance encore fragile.

Pour de plus amples informations, contactez Marc Stocker.

Conseil « Compétitivité » des 28 et 29 novembre

Le ministre du commerce et de l'industrie britannique, Alan Johnson, présidait les 28 et 29 novembre la dernière réunion du Conseil « Compétitivité » pour la présidence britannique. En l'absence d'un accord sur la proposition chimique REACH, le Conseil a décidé d'organiser une réunion extraordinaire le 13 décembre, pour examiner la possibilité d'un accord politique sur le sujet (plus de détails sur le sujet dans la rubrique « Affaires industrielles »). Le Conseil avait déjà un ordre du jour chargé : il retient une approche générale partielle du 7^e programme-cadre comme base de discussion dès qu'il y a accord sur le budget européen, il prend note d'un rapport de suivi concernant le programme pour la compétitivité et

l'innovation. Pour les deux questions, UNICE attendait un accord sur les perspectives financières 2007-2013 qui reflète pleinement le rôle central de la recherche dans la compétitivité future de l'UE. Concernant le dossier de la qualité législative, UNICE se félicite des conclusions du Conseil à l'égard du programme de simplification sur trois ans de la Commission, de la liaison entre la politique industrielle et l'approche sectorielle, de l'importance des évaluations d'impacts et de la mesure des charges administratives. Les milieux d'affaires européens évaluent enfin positivement le fait que le Conseil a jugé nécessaire de donner la priorité au cadre de référence commun sur le droit contractuel européen.

Pour de plus amples informations, contactez <u>María Soriano Sánchez</u> ou lisez la <u>lettre de UNICE</u> au Conseil (en anglais uniquement).

Positions adoptées récemment

- Réaction de UNICE à l'arrêt de Cour européenne de justice dans l'affaire Marks & Spencer vs David Halsey (en anglais uniquementà
- Les entreprises européennes comptent sur la BCE pour agir avec prudence, de manière à éviter de porter préjudice à la reprise fragile (en anglais uniquement)

AFFAIRES JURIDIQUES

LES ENTREPRISES TRANSMETTENT À L'UE LEURS PRIORITÉS POUR LE DROIT DES SOCIÉTÉS

Nos lecteurs se rappelleront que, dans notre précédente édition, nous annoncions le lancement d'une consultation, par la Commission, sur les futures priorités en matière de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Après une activité intense de l'UE, et avec la fin de la première période du plan d'action de la Commission de 2003 dans ce domaine, UNICE détaille dans une toute récente prise de position le point de vue des

entreprises européennes sur ce que devraient être les priorités futures de l'UE en la matière : assurer une mise en œuvre correcte des législations européennes adoptées récemment ou prochainement, et s'attacher aux initiatives nouvelles qui offrent des moyens optimaux aux entreprises pour profiter des avantages du marché intérieur ou adapter leurs structuress à leurs besoins de manière flexible.

Pour de plus amples informations, contactez <u>David Coleman</u> ou lisez la <u>prise de position</u> de UNICE (en anglais uniquement).

LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON : DÉBAT REPORTÉ SUR LES SANCTIONS PÉNALES

La Commission juridique du Parlement européen a décidé de suspendre ses travaux sur les propositions de la Commission relatives à l'harmonisation des sanctions pénales à l'encontre de la contrefaçon et la piraterie, après l'annonce faite par la Commission du retrait de ces propositions en réponse à la décision de la Cour européenne de justice dans l'affaire C-176/03 (Commission vs. Conseil). Une nouvelle proposition devrait être présentée au début 2006. La Commission a fait savoir que cette nouvelle proposition ne sera pas substantiellement différente de l'originale, mais que certaines dispositions de la directive-cadre seront transférées dans un projet de directive basé sur l'article 95 du traité CE.

L'arrêt de la Cour européenne de justice précise la répartition des pouvoirs pour les premier et troisième piliers des dispositions de droit pénal.

Lors d'une audition organisée par Mr. Zingaretti, le rapporteur du Parlement européen sur le sujet, un large accord s'est dégagé en faveur de l'exclusion des litiges sur le brevet du champ d'application des propositions. Les défenseurs des logiciels libres et les représentants d'organisations de consommateurs ont indiqué que la Commission devrait retirer ses propositions sans en présenter de nouvelles.

UNICE continuera à suivre ce dossier de près et réagira à la nouvelle proposition de la Commission dès qu'elle sera publiée.

Pour de plus amples informations, contactez <u>Ilias Konteas</u>.

CONCURRENCE: MESSAGE DE UNICE à NELLIE KROES

UNICE a écrit à la commissaire en charge de la concurrence, Nellie Kroes, à propos de la révision prévue des règles sur l'abus de pouvoir sur le marché au sens de l'article 82. UNICE soutient une

révision de l'application de ces dispositions, application qui devrait se concentrer sur les cas où le comportement des entreprises est de nature à exercer de graves effets négatifs sur la concurrence.

Pour de plus amples informations, contactez <u>Erik Berggren</u> ou lisez la <u>lettre de UNICE</u> (en anglais uniquement).

Positions adoptées récemment

- Lettre de UNICE à la <u>commissaire Nellie Kroes sur l'article 82</u> (concurrence) (en anglais uniquement)
- Lettre de UNICE au <u>commissaire Peter Mandelson sur les ADPIC et la biodiversité</u> (en anglais uniquement)
- Remarques préliminaires de UNICE sur <u>l'avenir du plan d'action de la Commission pour le droit des sociétés et le gouvernement d'entreprise</u> (en anglais uniquement)

TRAVAUX EN COURS

- Commentaires préliminaires de UNICE sur l'harmonisation des sanctions pénales pour lutter contre la contrefaçon
- Commentaires de UNICE sur le questionnaire de la Commission relatif à l'élaboration d'un rapport sur la mise en œuvre de la directive 85/374 concernant la responsabilité du fait des produits défectueux

AFFAIRES SOCIALES

CONSEIL "AFFAIRES SOCIALES": PAS DE PROGRÈS VERS LA RÉVISION DE LA DIRECTIVE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Pour le Conseil « Affaires sociales » qui se tenait le 8 décembre, la présidence britannique visait à dégager un accord politique sur la façon de revoir la directive relative au temps de travail et, ainsi, achever la première lecture au Conseil. Malgré de longs débats, ce fut impossible.

Les propositions de la présidence cherchaient à régler la situation créée par les arrêts de la Cour européenne de justice en matière de temps de garde. Dans le même temps, il serait possible de continuer à utiliser la dérogation dite « opt-out » à la règle des 48 heures de travail hebdomadaires. Cependant, les

propositions prévoyaient également que cette dernière règle s'appliquerait aux contrats multiples conclus avec des employeurs différents.

UNICE espère que des progrès pourront être accomplis vers une véritable révision de la directive sur le temps de travail, afin d'intégrer la jurisprudence de la Cour de justice en matière de temps de garde tout en préservant la flexibilité générale du temps de travail. Concernant les contrats multiples, établir des liaisons entre les responsabilités d'employeurs différents ne serait ni praticable, ni acceptable.

Pour de plus amples informations, contactez Lorena Ionita.

L'EUROPE A-T-ELLE BESOIN D'UN CADRE EUROPÉEN DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES ?

En juillet dernier, la Commission a engagé une consultation sur une esquisse de cadre européen des certifications professionnelles (CECP). UNICE y a répondu par une prise de position saluant les grandes lignes du cadre volontaire proposé tout en indiquant également en quoi le cadre doit être développé ou clarifié.

L'objectif du futur CECP est d'apporter une grille de lecture des certifications délivrées dans les différents pays. UNICE se réjouit que ce cadre englobe à la fois l'enseignement supérieur et l'enseignement et la formation professionnels, dans une perspective d'apprentissage tout au long de vie. Elle apprécie également que la conception des niveaux de référence proposés tienne compte des

différents parcours d'apprentissages pouvant être suivis. L'outil envisagé peut en effet améliorer la transparence des compétences acquises par les personnes, faciliter la mobilité nationale et transnationale du personnel et ainsi contribuer à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande sur les marchés du travail européens.

Cependant, le CECP tel qu'il est défini actuellement est bien trop complexe pour servir utilement aux personnes chargées des recrutements dans les entreprises, même dans les grandes sociétés qui souhaitent embaucher du personnel étranger. À moins que l'instrument envisagé soit simplifié et modifié, il n'aura guère de valeur ajoutée directe pour les entreprises.

Pour de plus amples informations, contactez <u>Jeanne Schmitt</u> ou lisez la <u>prise de position</u> de UNICE.

POSITIONS ADOPTÉES RÉCEMMENT

- Réponse de UNICE à la consultation de la Commission sur un <u>cadre européen des certifications</u> <u>professionnelles</u>
- Réponse de UNICE à la seconde consultation des partenaires sociaux sur la <u>simplification des</u> <u>dispositions des directives « santé et sécurité » relatives aux rapports d'application pratique</u>

RELATIONS INTERNATIONALES

PRIORITÉS DE LA PRÉSIDENCE AUTRICHIENNE : LA DIMENSION INTERNATIONALE

Dans le domaine des relations économiques internationales, l'année 2006 sera marquée par les conclusions de la conférence ministérielle de l'OMC à Hong-Kong. La présidence autrichienne de l'UE devra travailler sur le sujet, ainsi qu'à d'importants sommets bilatéraux. Ainsi, l'Autriche accueillera le prochain sommet transatlantique, qui doit intensifier le dialogue stratégique avec les États-Unis et renforcer le partenariat économique. Le sommet UE-Amérique latine-Caraïbes se tiendra à Vienne du 11 au 13 mai, avec les négociations sur un accord de libre échange UE-Mercosur à l'ordre

du jour. L'UE et la Russie poursuivront leurs efforts pour la mise en œuvre de l'espace économique commun d'ici le prochain sommet UE-Russie, en mai. Une coopération plus étroite sur les questions énergétiques et l'adhésion de la Russie à l'OMC seront discutées également. L'Autriche devra enfin faire pression pour progresser dans la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage. UNICE s'attachera par ailleurs à approfondir les relations avec des pays clés comme la Chine et l'Inde, sachant que des sommets bilatéraux avec l'UE sont prévus pour ces pays au deuxième semestre 2006.

Pour de plus amples informations, contactez l'équipe des Relations internationales de UNICE.

UE-USA: PREMIÈRE RÉUNION DES MINISTRES DE L'ÉCONOMIE

UNICE salue la tenue, le 30 novembre, de la réunion entre les ministres de l'économie de l'UE et des États-Unis, ainsi que la reconnaissance du rôle joué par les entreprises dans les relations transatlantiques. La rencontre a donné des résultats positifs, avec l'adoption du programme de travail commun pour la mise en œuvre des conclusions du sommet transatlantique de juin 2005. Pour UNICE, l'établissement d'un forum de coopération réglementaire à haut niveau et le lancement d'une

stratégie de coopération pour le respect des droits de propriété intellectuelle sont des résultats qui revêtent une importance particulière. UNICE est un ferme défenseur de la création du forum, instrument clé pour obtenir une orientation et une visibilité politiques pour la coopération réglementaire. UNICE souhaite désormais que les propositions soient mises en œuvre rapidement, entraînant des résultats concrets en termes de croissance économique transatlantique.

Pour de plus amples informations, contactez Carlos Gonzalez-Finat.

TRAVAUX EN COURS

- Avis de UNICE sur un mécanisme OMC d'arbitrage / médiation en matière d'obstacles non tarifaires
- Réaction de UNICE au livre vert européen sur la protection des infrastructures critiques

AFFAIRES INDUSTRIELLES

CONFÉRENCE DE MONTRÉAL SUR LE CLIMAT : DAVANTAGE D'EFFORTS INTERNATIONAUX SONT NÉCESSAIRES



Nos lecteurs se rappelleront qu'en décembre, UNICE organisait son propre événement en marge de la 11°

conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique. Cet événement, intitulé « les entreprises européennes en action », a largement attiré l'attention et de nombreux participants haut niveau: de représentants de la Commission européenne, de la présidence britannique et de plusieurs États membres, désireux d'écouter le point de vue des industriels délégués par BDI, NHO, VCI, EDF, Total ou Toyota Europe. Tous ont reçu une copie de la brochure UNICE sur la protection du climat, publiée pour l'occasion.

L'une des principales décisions prises à Montréal est de renforcer le mécanisme du développement propre, décision chaudement saluée par UNICE. La conférence s'est terminée le 10 décembre sur un pas positif, mais modeste, vers la mise en place d'une approche véritablement mondiale du changement climatique.

Pour UNICE, le dialogue ouvert par la conférence est une nouvelle occasion de dégager un accord planétaire. Pour ne pas perdre cette occasion - l'accord doit inclure non seulement les Etats-Unis, mais également les pays émergents à croissance rapide - il est urgent que l'UE revoie son action en matière de climat et la manière dont elle aborde ces questions après 2012.

En bref, UNICE appelle l'UE à ne pas poursuivre sur la voie des engagements unilatéraux pris par quelques régions économiques seules, mais à changer sa propre stratégie afin de favoriser une solution multilatérale.

Pour de plus amples informations, contactez Daniel Cloquet ou Miriam Munnich.

REACH: UN PAS VERS UN ACCORD RAISONNABLE

Le 13 décembre, le Conseil est parvenu à un accord politique sur le régime REACH qui fait un pas vers l'approche pleinement fondée sur le risque préconisée par UNICE.

Pour l'enregistrement, le Conseil - comme le Parlement, a appliqué une telle approche uniquement pour les obligations d'information liées aux volumes faibles (c'est-à-dire les substances produites ou importées en quantités de 1 à 10 tonnes). Cela améliorera le rapport coût-efficacité du régime pour les PME.

Pour l'autorisation d'utiliser les substances chimiques les plus dangereuses, UNICE est d'avis qu'un contrôle adéquat de l'utilisation qui est faite devrait être une condition suffisante pour une autorisation non limitée. Le mécanisme adopté par le Conseil prévoit cependant une analyse systématique des autres solutions, ainsi que des clauses de réexamen, même dans ces cas. Cela pourrait être préjudiciable aux procédés industriels, sans apporter de valeur ajoutée pour la protection de la santé.

Dans l'ensemble et compte tenu de la marge d'amélioration en deuxième lecture, la décision du Conseil peut être considérée comme un pas vers un accord raisonnable. UNICE poursuivra ses efforts, surtout sur les questions de l'autorisation et de la substitution, pour que le régime REACH soit faisable.

Pour de plus amples informations, contactez Nadine Toscani.

Position adoptée récemment

Commentaires de UNICE sur le <u>livre vert de la Commission sur l'efficacité énergétique « Faire plus avec moins »</u> (en anglais uniquement)

TRAVAUX EN COURS

- Lancement d'une task force IPPC pour le réexamen de la directive IPPC
- Commentaires de UNICE sur le rapport de la Commission sur les progrès accomplis dans la mise en place d'un marché intérieur du gaz et de l'électricité
- Commentaires de UNICE sur le réexamen du livre blanc de 2001 sur les transports
- Commentaires de UNICE sur le soutien de l'électricité apporté par les sources d'énergie renouvelable
- Commentaires de UNICE sur le plan d'action de la Commission sur la biomasse
- Déclaration de UNICE sur l'inclusion possible de l'aviation dans le régime européen du commerce d'émissions

ESPRIT D'ENTREPRISE & PME

Un statut de société européenne pour les PME ? C'est faisable, alors allons-y!

Le 13 décembre 2005, lors d'une <u>conférence</u>, la Commission européenne a présenté les résultats d'une étude de faisabilité sur un statut juridique européen pour les petites et moyennes entreprises.

Les résultats de cette étude détaillent les avantages et contraintes d'un tel statut d'un point de vue juridique, fiscal et social. Faisant une analyse économique de l'introduction d'un tel statut, l'étude confirme que les avantages économiques sont significatifs: indubitablement, le statut stimulera l'esprit d'entreprise en Europe et il améliorera l'efficacité et la compétitivité des entreprises.

Participant à la table ronde de la conférence, UNICE a souligné qu'un statut spécifique pour les PME intensifiera leur mobilité intracommunautaire, facilitera l'ouverture des marchés pour les PME dynamiques et, par sa nature même, servira de véhicule pour « laisser croître les PME ».

Si nous reconnaissons que toutes les PME ne souhaitent pas se développer à ce point, celles qui le

souhaitent devraient avoir accès à tous les instruments juridiques possibles pour ce faire : un statut de société particulier et optionnel permettant aux PME de conduire leurs activités par-delà les frontières représenterait une contribution significative à la croissance et à l'emploi en Europe.

Prochaines étapes: la Commission européenne (DG Marché intérieur) engagera une consultation, dans les semaines qui viennent, sur ses futures priorités en matière de droit des sociétés et gouvernement d'entreprise. Le statut de société européenne privée fera partie de cette consultation, et la Commission déterminera ainsi si le statut doit devenir une réalité, selon les résultats de la consultation.

Ainsi que nous l'indiquons dans notre rubrique « Affaires juridiques », UNICE a déjà fait savoir à la Commission ce que les entreprises européennes considèrent comme des <u>questions prioritaires</u> pour les futures actions - le statut pour les PME est l'une d'elles.

Pour de plus amples informations, contactez David Coleman.

POSITION ADOPTÉE RÉCEMMENT

Commentaires de UNICE sur <u>les PME et l'accès au financement</u> (en anglais uniquement)

TABLEAU DE BORD / ÉVÉNEMENTS

UNICE: MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs que M. Adrian van den Hoven a été nommé directeur du département des Relations internationales, à compter du 1^{er} janvier 2006. Contact : avh@unice.be.

Nous vous informons également que Mme Eva Maria Revilla rejoint UNICE le 2 janvier 2006, en qualité de conseiller au département des affaires économiques et financières. Son adresse : evr@unice.be.

Mme Marie-Ghislaine de Behault, jusque-là secrétaire au département des Affaires juridiques, a commencé le 1^{er} décembre à travailler pour le département des affaires économiques et financières. Contact : mgh@unice.be

Elle est remplacée au département des Affaires juridiques par Mme **Magali Janson**, qui a commencé le 1^{er} décembre également. Contact : mag@unice.be.

Nouveau rapporteur pour le réseau « Chine » de UNICE

M. Michel Bricout, de l'Association des constructeurs européens d'automobiles ACEA, a été nommé rapporteur du réseau « Chine » de UNICE.

VOTRE AVIS?

Vos commentaires et/ou suggestions sont les bienvenus. N'hésitez pas à les adresser à notre département des communications par courriel à mailto:unice.news@unice.be.

Pour plus d'informations sur UNICE et ses fédérations membres, visitez le site de UNICE, www.unice.org.